

HOME : LE CHEF D'OEUVRE DE YANN ARTHUS BERTRAND, LA TRAHISON DE LUC BESSON

LE 6 JUIN 2009 EPELBOIN

Le dernier film de Yann Arthus Bertrand, Home, sorti en simultané dans plus d'une centaine de pays, diffusé le 5 juin en prime time sur plus d'une centaine de chaînes de télévision, et disponible gratuitement sur YouTube, laisse dans le monde digital le sentiment d'une vaste opération de Green Washing de la part de Luc [...]

Le dernier film de Yann Arthus Bertrand, Home, sorti en simultané dans plus d'une centaine de pays, diffusé le 5 juin en prime time sur plus d'une centaine de chaînes de télévision, et disponible gratuitement sur YouTube, laisse dans le monde digital le sentiment d'une vaste opération de **Green Washing** de la part de Luc Besson, son producteur.

Il est capital, essentiel, indispensable, de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Un film indispensable

Le film est magnifique du point de vue graphique. Les émissions "La Terre vue du Ciel" nous avaient déjà habitué au style et à la patte de Yann Arthus Bertrand, mais dans ce film, l'artiste écolo s'est surpassé. Je ne vous en ferait pas ici une critique ou une description. Si vous l'avez raté, il est disponible sur YouTube gratuitement, et en HD. Si vous avez l'occasion de le voir dans un multiplex, apprêtez vous à en prendre plein les yeux, et plein la tête, car l'essentiel n'est pas dans les images, pourtant époustouflantes, mais dans le message qu'elles portent. L'urgence d'agir, le danger des tergiversations politiques, un un mot comme en cent : courrez le voir (ou **cliquez ici**).

Le copyright pour flouer les artistes

Lors de l'avant première, le 3 juin dernier à Paris, Yann Arthus Bertrand déclarait enthousiaste : "il n'y a pas de droits, n'y a pas de copyright, montrez-le au maximum de gens". Un enthousiasme qui confine ici à la naïveté. Le film est bel et bien protégé par un copyright, et la société de Luc Besson, EuropaCorp, a bel et bien l'intention d'en contrôler l'usage, et de toute évidence, d'en tirer un profit, d'une façon ou d'une autre. Si l'intention de l'auteur était de diffuser son message au plus grand nombre, c'est un semi-échec, en pactisant avec le Diable, le film de Yann Arthus Bertrand pourrait y perdre son âme, et ce serait une catastrophe.

L'intention de Yann Arthus Bertrand ne fait aucun doute, et son oeuvre plaide en sa faveur, mais celle de Luc Besson, **fervent partisan d'Hadopi et de Loppsi** est bien moins claire. S'agit-il de récupérer des profits au passage, ou est-ce simplement une tentative de **Green Washing**, très à la mode en ce moment, doublée d'une contre attaque vis à vis de l'internet qui l'a déjà sévèrement critiqué, et à qui il tente de faire passer des vessies pour des lanternes ? Luc Besson nous avait déjà habitué à **une confusion mentale entre Libre et Gratuit**, il s'est ici surpassé.

La stratégie internet de Luc Besson : le minitel 2.0

Nous avons eu l'occasion de rencontrer l'une des plus proche collaboratrices de Yann Arthus Bertrand quelques jours avant la sortie de Home, et l'entretien (en cours de montage) a porté essentiellement sur le message écologique porté par le film (sa réaction, ainsi que celle de YAB ne devraient **pas tarder**)

Je n'ai cependant pas manqué de l'interroger sur le régime de protection de l'oeuvre, sujet que Yann Arthus Bertrand et son équipe ont de toute évidence négligé (en même temps, ce n'est pas leur métier, et apparemment Luc Besson et Yann Arthus Bertrand ont des vues très différentes sur le sujet). Je l'ai également interrogée et sur la possibilité d'en faire d'en faire des remix, ce à quoi il m'a été objecté le besoin de conserver l'intégrité de l'oeuvre. Une réponse qui n'avait, de toute évidence, pas fait l'objet de la moindre réflexion sur ce qu'est un remix et sur ce que **le remix peut apporter en terme de diffusion d'un message politique**. On n'a à faire plus à une ignorance de ce mouvement culturel, qui est la base du web social, qu'à une quelconque volonté de contrôle, en tout cas de la part de Yann Arthus

Bertrand et de son équipe. Du côté de Besson, ce n'est, bien évidemment, pas le cas.

Ni Yann Arthus Bertrand ni ses proches collaborateurs ne connaissaient l'existence des licences Creative Commons, et leur ignorance juridique était telle qu'ils pensaient sincèrement que l'on pouvait produire une oeuvre sans le moindre régime de protection (par défaut, et sans mention contraire, c'est le copyright qui s'applique, même si cela n'est pas explicitement marqué où que ce soit).

En adoptant une licence Creative Commons (by-nc), Yann Arthus Bertrand aurait pu laisser un milliard d'internautes remixer son oeuvre, en faire des montages alternatifs, plus adaptés à certaines cultures, à certaines situations écologiques, à certains endroits sur Terre, mais également plus adaptées à une diffusion virale du message, et toutes, bien évidemment, pointant vers l'oeuvre originale, lui assurant de facto une diffusion encore plus grande.

Mais force est de constater que le régime de copyright et l'appréhension qu'à Luc Besson de l'internet se limite à y voir une télévision géante, un minitel 2.0.

And now what ?

Le respect du copyright, et plus encore de Luc Besson, n'est pas particulièrement répandu sur internet, et les semaines à venir ont toutes les chances de voir apparaître, un peu partout sur le net, une multitude de remix de Home. Certains remix seront excellents, d'autres médiocres, c'est la loi du genre.

Face à cela, Besson ne dispose que de trois approches :

Faire le mort, et laisser faire, accepter l'inévitable. C'est la moins pire des solutions, celle qui limitera les dégâts sur son image, celle de sa société, lui évitera peut être une multitude d'attaques venues de toutes parts, fort dangereuse pour une société cotée en bourse quand on sait à quel point le marché est sensible aux rumeurs.

Passer à l'attaque, contre l'internet tout entier. Mouvement qu'il a déjà quelque peu entamé, et se retrouver non seulement la cible d'attaques pour le restant de sa vie, être également responsable d'un semi échec vis à vis de l'écologie, sa stratégie internet étant pour le moins lamentable, mais également mettre en difficulté le groupe PPR, qui a participé au financement de ce film, et qui verrait ses marques faire l'objet de moqueries et de dénigrement par bon nombre d'internautes qui se défouleraient en remix vengeurs : Gucci, Yves Saint Laurent, Puma, Conforama, Surcouf... La liste est longue, et la FNAC, déjà complice de Hadopi et propriété de PPR, fait peser de lourds soupçons sur les réelles intentions du Groupe.

Passer "Home" en licence Creative Commons, et permettre explicitement aux internautes de s'approprier son message, de l'adapter à leurs besoins, et Dieu sait que même si ce film peut viser à l'universalisme, il n'en demeure pas moins facilement remixable pour l'adapter à des cas particulier, pour être plus incisif sur des situations précises et certaines populations, plus touchées par un problème que par un autre. C'est de très loin la meilleure des solutions, mais cela suppose de reconnaître son erreur, pas évident vu la caractère du bonhomme.

Ne jettons pas le bébé avec l'eau du bain

Si la tentative de Green Bashing de Luc Besson a toutes les chances d'être un échec, il est impératif que le message de Home ne soit pas mis de côté. Si Luc Besson, qui avait jusqu'ici au moins le mérite de financer des films intéressants avec l'argent issu de navets, a désormais endossé le costume du Diable aux yeux des internautes, et probablement sous peu des écologistes, ne laissons pas Yann Arthus Bertrand être sa première victime.

NESSY

le 6 juin 2009 - 18:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Excellent article ! J'attends avec impatience la réponse de Besson dont j'étais fan jusqu'à Hadopi.

Quant à YAB, son film est magnifique, le message est clair et mérite d'être diffusé amplement, étant donné l'urgence écologique.

Il faut rappeler que les sponsors de ce film ont au quotidien une démarche inverse de toute conscience environnementale, alors ajouter à cela le copyright est vraiment dommage.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JN

le 6 juin 2009 - 18:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*La gratuité de "Home" m'a l'air bien encadrée (dates et conditions de diffusion, sponsoring,...), je doute que Besson soit surpris ou embêté (pour lui aussi c'est de la comm') et je doute qu'Arthus-Bertrand ait ignoré que son film était évidemment soumis à Copyright : je suppose qu'il ne gagne pas grand chose dessus et que c'est ce qu'il veut dire lorsqu'il prétend ça...
Pour ma part je n'ai pas été emballé par le résultat .*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NICOLAS VOISIN

le 6 juin 2009 - 19:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Sur le même sujet chez Numérama, l'analyse de Guillaume Champeau :
<http://www.numerama.com/magazine/13083-Home-le-film-ecolo-sans-copyright-ne-peut-pas-etre-copie.html> et ici des accusations qui mériteraient d'être sourcées et qui dresse un tableau assez noir de cet imbroglio <http://mahasiah.wordpress.com/2009/06/06/ce-quaurait-pu-etre-le-film-home-de-yann-arthus-bertrand/>*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DELPHINE DUMONT

le 6 juin 2009 - 19:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Yann Arthus-Bertrand a le droit de vouloir que son film ne soit pas remonté ou modifié. Il peut alors faire une licence CC qui interdit le profit et la modification, et impose la paternité. Ca aurait permis à n'importe quelle petite association ou bibliothèque scolaire de diffuser le film sans enfreindre la loi ou payer quoi que ce soit.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 20:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il a parfaitement ce droit et les licence CC lui permettent cela, c'est dommage, cela nuit a la diffusion du message, mais il peut le faire.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 20:18 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



ALERTE: Peerguardian balance une série d'alertes sur le download P2P de Home, ce fichier est de toutes évidences surveillé.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

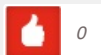
JCFROG

le 6 juin 2009 - 20:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



si cela se confirme, je me mets au téléchargement illégal et j'attaque avec "Subway" et "Le grand bleu"

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 20:48 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*Houlà... écoute Johnny halliday pendant que tu y es ;-)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ZARAA

le 6 juin 2009 - 20:50 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*Je n'ai pas bien compris le problème soulevé par cet article. Le film est en diffusion libre. Comme prévu. Est ce uniquement concernant le téléchargement qu'il y a un problème ? Le copyright n'est il pas là simplement pour se prémunir d'une commercialisation pirate de l'oeuvre, contraire à ce que YAB avait voulu ? Merci.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 20:55 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*Non, le film n'est pas libre. Le piratage en P2P n'est pas une commercialisation, personne n'en tire le moindre profit, c'est le mode de distribution le plus efficace de la planète. Luc Besson, dont Taken a été l'un des plus gros cartons au box office US et l'un des film les plus téléchargés en P2P également, en sait quelque chose.**Vous voyez une pub sur cette page <http://www.mininova.org/search/?search=home&cat=0>**Moi non.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 21:07 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*Dixit YAB lors de la première a Paris : "il n'y a pas de droits, il n'y a pas de copyright, montrez-le au maximum de gens"**Mensonge ? YAB abusé par Besson ? Foutage de Gueule ? Complicité dans une opération de Green Washing ?**Pour tout dire, et pour avoir reçu la une première réponse de YAB, je vais m'abstenir jusqu'à demain soir pour l'instant de tout commentaire. Je m'en voudrais de porter un quelconque préjudice aux écologistes lors des Européennes, ne serais-ce que d'une seule voix.**Que ce film soit la plus grosse opération de greenwashing qui ai jamais vu le jour ou pas, votez Ecolo demain. Dans toutes les crises, qu'elles soient climatiques ou non, il y a des profiteurs, des opportunistes et des vendus, c'est la vie.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ZARAA

le 6 juin 2009 - 21:12 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

*Je ne crois pas qu'il y ait là anguille sous roche. Que signifie libre ? Pour YAB, il s'agit de diffusion, pas de distribution. Je n'ai vu nul part qu'il ait été dit que le film pouvait être téléchargé librement. Est ce que vous n'extrapolez pas ? De plus, je parlais d'exploitation commerciale non voulue, ou d'atteinte à l'intégralité de l'oeuvre, et donc soumis à copyright, pas du P2P, qui n'est qu'un protocole, et non une plate-forme de vente (mininova ne fait pas de pub, enfin pas trop, parce que à droite c'est bien un "adserv", mais ne propose pas de fichier, seulement des liens vers des sites proposant des fichiers torrents. Ces sites font eux, de l'argent. Merci de ne pas nous prendre pour des andouilles).*

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ZARAA

le 6 juin 2009 - 21:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Oups, "intégralité", non, mais "intégrité" oui. Sorry.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 21:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



et emule, ca rapporte à qui ? ;-)

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

IMATH

le 6 juin 2009 - 21:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai vu le film sur youtube, les images sont magnifiques et le message est important effectivement. Il faut le répandre au plus grand nombre

J'ai également lu le post dont parle @nicolasvoisin écrit par @tantrazero.

Je suis donc un peu étourdi par ce "buzz" naissant au sujet des droits de ce film. Merci pour ton point de vue Fabrice.

S'agissant de Luc Besson et de ses positions sur la menace que représente les échanges P2P sur l'industrie du cinéma, c'est très décevant. Il y a qqes artistes engagés qui privilégient les droits fondamentaux et il y a une majorité d'artistes "capitalistes"...

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN


le 6 juin 2009 - 21:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Encore une fois, concernant le fait de bloquer l'utilisation commerciale tout en favorisant la diffusion, le copyright n'est pas du tout fait pour cela. On a le choix entre une licence CC by-nc et une CC by-nc-nd si on ne souhaite pas donner la possibilité de faire des remix (ou d'atteinte à l'intégrité du film). Ces deux licences interdisent l'utilisation commerciale sans accord, et permettent de rebasculer dans un copyright en cas d'utilisation commerciale, les CC n'étant en rien exclusive d'une licence commerciale telle que le copyright.

Pour ce qui est d'extrapoler, no comment jusqu'à dimanche après les élections. ZARA, si l'email que tu laisse dans tes commentaires correspond à ta véritable identité, je sais que tu mesure l'enjeu qu'il y a à ne pas salir le message que, malgré tout, porte YAB dans ce film.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ZARAA

le 6 juin 2009 - 21:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Mon email est le bon, et mon pseudo connu. Mais, franchement, je ne comprends pas le soucis, sans vouloir faire de mauvais esprit. Besson et YAB n'ont pas souhaité utiliser de CC, libre à eux. Un copyright est parfaitement utile dans ce cas, même si c'est comme utiliser un canon pour fracasser une nuée de moustiques. Il est fort probable que le service juridique de Besson n'est pas familier des CC, ce que j'imagine très bien. J'attends les explications que t'ont donné les associés de YAB avec impatience. Mais, je ne pense pas me tromper de beaucoup.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 21:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@ZaraA (sorry, je ne te connaissais pas sous ce pseudo)

Le fait que Besson et YAB n'utilisent pas de CC est dommage, le fait qu'il n'aient pas choisi, contrairement à Al Gore, d'autoriser les remix est regrettable, mais pas de quoi hurler au scandale, en effet.

La réponse de YAB est une autre affaire. Le soucis, c'est que je partage sa préoccupation pour la planète, donc pour une fois, je vais fermer ma gueule, mais oui, il y a anguille sous roche. Pas bien grave, finalement, au vu des enjeux à défendre, qui dépassent de loin tout ce petit monde, moi y compris.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ECO-TARTUFFES

le 6 juin 2009 - 21:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'opterais pour le foutage de gueule massif financé par le groupe PPR qui tente de s'acheter une crédibilité écologique pour faire plus de profits. On ne sait pas s'il faut rire ou pleurer.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 6 juin 2009 - 22:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



je ne sais pas la vérité de tout ce bronx.

Mais ça n'enlève rien au message auquel j'adhère.

Si derrière des boutiquiers essayent de faire des trucs moches, qu'ils le fassent. C'est dommage, mais ce n'est pas l'essentiel.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

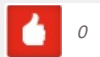
MALKOVITCH

le 6 juin 2009 - 22:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La trahison de Luc Besson.... c'est aller un peu loin, c'est son idée de faire un film écolo, si après, il veut le vendre, je vois pas le problème.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 22:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



<http://eco.rue89.com/2009/06/05/salarie-de-la-redoute-je-fais-une-overdose-de-home>

@jcfrog : absolument, je pense que YAB va revenir avec une attitude un peu plus sereine, laissons lui le temps de réaliser ce qu'il fait. Il n'y connaît absolument rien à internet, et encore moins aux internautes. L'idée du copyright masqué et de la diffusion sur YouTube c'est de Luc Besson, probablement pour essayer de faire mentir ses détracteurs et se racheter une virginité à bon compte.

Tu as parfaitement raison, ce n'est pas l'essentiel.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 6 juin 2009 - 22:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@malkovitch Aucun problème avec ça, il existe de nombreux films écolos commerciaux (bien meilleurs que Home d'ailleurs, comme l'original dont il s'est fortement inspiré, Baraka (1992), ou l'extraordinaire Manufactured Landscape, qui ont qui plus est le mérite de faire passer le message via les images et de nous épargner la leçon de morale en voix off)

Par contre, là, il y a foutage de gueule, non ? Ou alors un gros mensonge de Besson à YAB qui a déclaré, encore une fois "il n'y a pas de droits, n'y a pas de copyright"...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MAXIME

le 7 juin 2009 - 2:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ici au Maroc, on ne peut pas voir le film.

Il y aurait un deal pour que la primeur soit réservée à Al Jazeera (chaîne de propagande qui culturellement n'a rien à voir avec ce pays). Alors ceux des marocains qui ne sont pas arabophones et donc qui ne regardent pas Al Jazeera devront se priver d'un documentaire qui somme toute s'adresse à l'humanité...

Déception, on s'attendait à plus d'universalité compte tenu du message porté par HOME !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 7 juin 2009 - 8:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Maxime

Il semblerait qu'il existe des conditions particulières concernant la diffusion et la distribution du film sur le continent africain, mais je n'en sais pas plus à l'heure qu'il est... Ceci dit, je ne crois pas qu'au Maroc le P2P soit bloqué (YouTube j'en suis moins sûr), donc tu sais ce qu'il te reste à faire ;-)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LOGICOS

le 7 juin 2009 - 11:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce genre de films, me mettent très mal à l'aise.

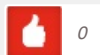
- 1) ils accusent les spectateurs !*
- 2) ils sont sponsorisés par des pollueurs.*

Il n'y qu'une Revolution qui permettrait de changer le Monde rapidement, face à la menace écologique (sans parler de la crise économique, bien plus grave pour les vrais pauvres, ceux qui n'ont pas Internet).

Or, ces films sont produits et réalisés par des gens qui ne veulent pas la Revolution ! Alors à quoi servent ces films ?

A rien, ou peut être juste à nous faire croire qu'on peut changer le Monde en restant le cul vissé sur une chaise. Ce qu'il a alors le double effet Kiss Cool: nous endormir et laisser les producteurs s'engraisser quelques années de plus.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

FABRICE EPELBOIN

le 7 juin 2009 - 11:51 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@logicos

En même temps, le discours culpabilisant, ça doit marcher sur certaines personnes. Dans une salle de classe, c'est peu être une bonne solution... (il y a du matériel pédagogique et des DVD distribués pour les écoles)

Ceci dit, si Home t'as déplu sur cet aspect, je te recommande chaudement celui ci : <http://owni.fr/2009/06/07/manufacturing-landscapes/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SID

le 7 juin 2009 - 12:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Deux signes "techniques" de l'arnaque.

D'abord, vous pourrez remarquer sur la page Youtube que le champ dans lequel on trouve le code à copier/coller sur sa page pour intégrer la-dite vidéo est, je cite, "désactivée sur demande". Bizarre pour un film annoncé comme complètement libre.

Ensuite, je ne sais pas vous, mais l'idée de regarder ce film en streaming sur mon laptop ne m'emballa pas. Je préférerais largement le voir sur le LCD que je me suis offert l'été dernier. Le film étant libre, paraît-il, je me prépare à la télécharger avec un des nombreux outils qui permettent d'extraire les vidéos Youtube en FLV ou MP4. J'en ai essayé cinq, tous échouent lamentablement, alors que sur d'autres vidéos, ils fonctionnent parfaitement bien.

Alors évidemment, si on cherche un peu à droite et à gauche, on peut s'affranchir de ces contraintes techniques ridicule. Mais le fait est là. La mise en ligne de cette oeuvre supposée libre a été faite *délibérément* de façon à ce que vous ne puissiez pas inclure cette vidéo dans vos propres pages ou la télécharger, et donc tout ce qui pourrait en découler.

Domage, parce que le film est tout simplement grandiose (allez le voir en salle, vraiment).

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

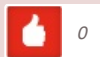
EPELBOIN

le 7 juin 2009 - 12:25 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



et encore, tu n'as rien vu. Si on uploade un remix sur YouTube, il est automatiquement bloqué (aucune idée comment ils arrivent à faire cela...)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

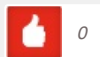
REMIX

le 7 juin 2009 - 12:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



<http://s727.photobucket.com/albums/ww277/catfacetad/?action=view¤t=homeCopyright.flv>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SID

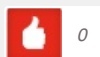
le 7 juin 2009 - 14:07 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Fabrice: le fichier est très probablement watermarké, on arrive à faire de jolies choses dans ce domaine aujourd'hui.

@Remix: si tu sais écrire le code d'inclusion, ce qui est enfantin à partir de celui d'une autre vidéo, ça marche tout seul de toute façon...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SEBASTIEN I SB

le 7 juin 2009 - 18:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Dans le 20h de France2 (Vendredi 5) avant la diffusion de son film, Yann Arthus-

Bertrand parlait encore d'un "film sans copyright". Il parlait aussi de "projections gratuites dans les salles de cinémas". Il s'agit sûrement de formules rapides en rapport au temps limité des interviewes : Peu de temps empêchant d'entrer dans le détail.

D'ailleurs dans la suite de l'entretien, et comme cela avait été dit ailleurs, Luc Besson reprend YAB pour préciser que la gratuité des séances de cinéma dépend de la salle : Gratuit, ou coût réduit, ou gratuit pour enfants et pas adultes...

Sa formule « sans copyright » est tout aussi floue. D'ailleurs j'imagine que pour son dépôt le film a eut forcément une dénomination juridique. Et le © figure au générique.

L'arrêt de la mise à disposition du film sur YouTube est regrettable mais peut s'expliquer par son coût (bande passante). Par contre, le fait qu'ils ne permettent pas de pouvoir le télécharger est en contradiction avec le discours tenu depuis le début de la promotion du film.

Il est clair que ce film est gênant sur différents aspects : son (ses) objectif(s), son message, son financement, sa production, son modèle économique, ses produits dérivés (pas vraiment écolo), sa mise à disposition... On peut lui prêter les meilleures intentions et d'autres plus intéressées.

D'ailleurs est-il rationnel d'en vouloir à un film d'avoir une ambition en terme de retour sur investissement et d'utiliser les moyens habituels de diffusion (même polluants) quand il propage un message écologique (vrai) pour l'intérêt collectif ? A coté, la majorité des autres films ont pour volonté, presque unique, de rapporter et polluent au moins autant.

Très vite, ces questions se poseront à nouveau car d'autres films sur la Nature sont en préparation : « Océan » de Jacques Perrin qui sortira en octobre et celui de Nicolas Hulot.

« Home » contribuera-t-il à la prise de conscience écologique ? Il faut se souvenir des films d'Al Gore, de Leonardo DiCaprio et de Luc Besson (Atlantis).

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 7 juin 2009 - 19:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



De toutes évidences, YAB a confondu gratuité et absence de copyright, c'est difficile de lui en vouloir. C'est franchement dommage, avec un tel stock d'image, on aurait pu voir des centaines de millier de petits remix envahir le net et finir par toucher des milliards de personnes, plutôt qu'un gros truc sur une période, somme toutes, courte.

C'est trop tard pour Home, par contre, pour Hulot, il est peut être encore temps...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 7 juin 2009 - 19:51 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



je suis un peu attéré tout de même.

J'ai vu plusieurs fois YAB et Besson ensemble, jamais (dans ce que j'ai vu) Besson n'a repris YAB pour préciser par exemple qu'il y aurait en fait un (c) ou que le film ne serait dispo que 10 jours sur YouTube. Pourquoi? Il n'y aurait pas eu de quoi rougir. Alors pourquoi toute cette sauce humaniste "on a tout payé, on l'offre à l'humanité".

Ca ne m'aurait nullement choqué qu'il y ait un participation, mais là, tel que je le ressens, Besson nous prend pour des truffes.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 7 juin 2009 - 20:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Absolument, c'est précisément ce qui m'a particulièrement énervé. D'autant que nous avons reçu il y a quelques jours une collaboratrice de YAB, qui était elle même floue sur le copyright (dans le sens où elle n'en savait pas grand chose et que ni elle ni YAB ne s'étaient vraiment posé la question).

Ils se sont fait rouler dans la farine, je n'imagine pas YAB raconter cette histoire de film sans copyright à de multiples reprises, et souvent en présence de Luc Besson, en sachant pertinemment qu'il ment (comme ici à 1m18).

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 7 juin 2009 - 20:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



<http://ecrans.fr/Yann-Arthus-Bertrand-une-marque,7389.html>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JAY

le 7 juin 2009 - 20:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai même lu que Luc Besson mangeait des bébés.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 7 juin 2009 - 20:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Oui, on m'a dit ça aussi, sauce barbecue ? Répétez après moi : "je ne posterai plus de commentaire en état d'ébriété" (10 fois)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 7 juin 2009 - 21:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Jay: :D m'étonne pas! :D

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SEBASTIEN I SB

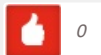
le 7 juin 2009 - 21:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai un peu de mal à croire que YAB ne soit pas très au courant ou très bien conseillé sur les questions de droits d'auteur et de licences.

Il est publié au moins depuis 10 ans. Son gros succès (à juste titre) de "la terre vue du ciel" date de 1999. Et puis il travaille en télé sur France 2 avec "Vu de ciel".

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 7 juin 2009 - 21:55 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



On attend toujours sa réponse (Besson ne répondra pas), mais en ce qui concerne sa proche collaboratrice que j'ai rencontré, clairement, ce n'était pas son truc... C'est sûr qu'une déclaration de sa part lèverai les doutes...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LENTREMETTEUR

le 7 juin 2009 - 22:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le "copyright" ne s'applique pas d'office ;) C'est un régime juridique américain

(qui ne comportent pas des droits moraux contrairement au régime française).
Les oeuvres françaises sont sous le régime de loi sur la Propriété Intellectuelle de 1957
largement remaniée. La troisième voie est bien les Creative Commons Licence.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LORD FARQUAAD

le 9 juin 2009 - 10:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je vais sur amazon US dans la section Blu-Ray :

- Home est en vente à \$19.99

- Quantum of Solace est en vente à \$19.99

J'en conclus que les producteurs de "Quantum of Solace" ont dû mettre leur film en CC
ou un truc du genre

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEAN

le 9 juin 2009 - 12:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Après avoir vu le film demandez vous qui pollue le plus ?

C'est facile d'accuser "la masse" et de la tutoyer sur un fond de belles images...

Depuis quelques années "on" nous répète le même message (qui parle de lavage de
cerveau?) alors que les premiers concernés ne font qu'aggraver la situation...

C'est bien de mettre une brique dans sa chasse d'eau pour réduire la consommation
pendant que les donneurs de leçons déversent des produits toxiques dans nos rivières et
dans les champs tout en roulant en 4x4!!!

Attention, quand on essaie de réveiller les consciences en ne pointant pas les vrais
problèmes et les vrais responsables, cela peut vite déraper vers le chaos... Lisez,
cherchez, faites vous votre propre opinion ailleurs...

Par exemple, depuis plusieurs mois TOUS les dirigeants parlent d'un N.O.M (nwo) c'est
pour réduire la pollution?

http://www.dailymotion.com/video/x6g0g0_nwo-nom-bushsarkozy-ils-sorganisent_news

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 9 juin 2009 - 12:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@jean: je trouve que YAB nous fait moins la morale que toi.

Et quant à la dénonciation constante du complot mondial, du fascisme latent de nos
dirigeants, c'est selon moi une vieille litanie adolescente qui fait le jeu d'un seul camp:
celui des vrais fachos.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEANJEAN

le 9 juin 2009 - 13:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



?Après avoir vu le film demandez vous qui pollue le plus ?

C'est facile d'accuser "la masse" et de la tutoyer sur un fond de belles images...

Depuis quelques années "on" nous répète le même message (qui parle de lavage de
cerveau?) alors que les premiers concernés ne font qu'aggraver la situation...

C'est bien de mettre une brique dans sa chasse d'eau pour réduire la consommation
pendant que les donneurs de leçons déversent des produits toxiques dans nos rivières et
dans les champs tout en roulant en 4x4!!!

Attention, quand on essaie de réveiller les consciences en ne pointant pas les vrais
problèmes et les vrais responsables, cela peut vite déraper vers le chaos... Lisez,
cherchez, faites vous votre propre opinion ailleurs...

Par exemple, depuis plusieurs mois TOUS les dirigeants parlent d'un N.O.M (nwo) c'est
pour réduire la pollution?

http://www.dailymotion.com/video/x6g0g0_nwo-nom-bushsarkozy-ils-sorganisent_news

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEAN

le 9 juin 2009 - 13:53 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@jcfrog

"je trouve que YAB nous fais moins la morale que toi." :

Je n'ai fait la morale à personne, mais si tu te sent visé, crois m'en sincèrement désolé!

"Et quant à la dénonciation constante du complot mondial, du fascisme latent de nos dirigeants, une vieille litanie adolescente qui fait le jeu d'un seul camp: celui des vrais fachos." :

Il ne faut pas confondre tout et n'importe quoi et faire des raccourcis pour éviter aux gens de penser en les culpabilisant avec des termes extrémistes. Je ne parle pas de complot je recherche plus d'info sur le "n.o.m"... c'est pas de ma faute si tous les politiques en parlent mais qu'il n'y ai aucune info clair sur le net et seulement des sites complotistes (pas tous fachos)!

heu... "vieille adolescente"... tu peut expliquer?

(sorry pour le double post...)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 9 juin 2009 - 13:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@jean: je réagissais surtout au film que tu as mis en lien et qui est selon moi complètement sans nuance.

"vieille litanie adolescente" je voulais dire bonne vieille rengaine des ados qui croient toujours avoir compris mieux que leurs aînés, mais c'était un réflex de vieux con ;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

FABRICE EPELBOIN

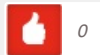
le 9 juin 2009 - 22:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La dépêche AFP officielle mentionnait elle aussi le terme "libre de droits"

http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jrLM30H_pxycmOkY1yT55_C5VTAA

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LORD FARQUAAD

le 10 juin 2009 - 7:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Son bureau m'a téléphoné pour avoir un DVD à donner à Obama. Tout le monde est en train de bouger, même lui", a estimé M. Arthus Bertrand."

J'espère qu'ils lui ont trouvé un zone 1 ... et qu'ils lui ont donné un Blu-Ray.

Sinon, sur Fnac.com, le DVD est à 4,99€ et le Blu-Ray est à 9,99€ (avec apparemment une exclu Fnac sur le Blu-Ray).

Si je compare toujours à "Quantum of Solace", c'est respectivement 19,99€ et 29,99€, donc cela me paraît beaucoup plus raisonnable que le prix sur amazon.com et on n'a pas la marge habituelle sur ce "produit".

Reste à vérifier si le DVD est protégé, et s'il est mentionné un copyright ou "libre de droits" sur le DVD.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NOP

le 11 juin 2009 - 13:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Article très intéressant. Deux petites coquilles relevées : "lours soupçons" => "lourds soupçons" et Green Washing qui s'est transformé en Green Bashing (uhu) dans le dernier paragraphe.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PATRICE

le 11 juin 2009 - 15:53 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je ne sais pas si il y a du "green washing" pour le gros Luc, mais le p'tit Yann cherche à nous laver le cerveau :) Se préoccuper de l'environnement, réduire la nuisance de l'homme en terme de pollution et de réchauffement, faire passer le message sont des intentions louables qui devraient tous nous animer. Mais franchement YAB c'est de la soupe gnangna, à la limite du supportable et en plus c'est truffée de conneries (mais cela procure le grand frisson).

Allez vite, je vous conseille la lecture de l'excellent article du nom moins excellent André Guntherth <http://www.arhv.lhivic.org/index.php/2009/06/10/1012-pour-la-bonne-cause>

Libérez vous de la propagande :)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LOUBEBERT

le 11 juin 2009 - 17:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

Je vous laisse également une anecdote intéressante. J'ai un ami espagnol qui a mis sur son blog (espagnol je présume) la vidéo de home de youtube. Jusque là rien de bien méchant, cela fait parti du jeu de faire circuler cette vidéo au plus grand nombre. Par contre, si je tente de lire cette vidéo sur son blog, je me retrouve avec un joli message au lieu de la vidéo : "This video is not available in your country due to copyright restrictions." Je vous laisse vérifier par vous-même...

(<http://cuadernosdeviaje.wordpress.com/2009/06/09/home/>)

Franchement, un poco estúpido, non? :-)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JULIEN

le 12 juin 2009 - 12:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Quel dommage que le copyright cité tout au long de l'article et repris en cœur dans les commentaires n'existe pas en France, ce qui entraîne un énorme manque de crédibilité à cet article, où le sujet n'est manifestement pas maîtrisé.

Évidemment que le film n'est pas soumis au "copyright" puisque cette notion est inexistante chez nous.

Évidemment également que cette œuvre est soumise aux droits d'auteurs, et ce de manière automatique dès sa création (C'est le code de propriété intellectuelle qui le dit) Donc YAB s'est planté, et l'auteur de cet article aussi, dans le sens où de toutes manières YAB n'avait pas le choix, on ne peut pas renoncer à son droit d'auteur, mais le céder gratuitement. Et y'a pas que les licences CC dans la vie.

pour Besson, il a dû obtenir les droits patrimoniaux de l'œuvre soit par cession, soit en tant que co-auteur (je ne connais pas son degré d'implication) Il décide donc du mode et des conditions de diffusion de l'œuvre.

Tous les co-auteurs de l'œuvre pourraient donner l'autorisation de diffusion gratuite de leur œuvre, mais ça ne se fait pas sur un claquement de doigts quand on voit la chaîne de production et le nombre d'intervenants (sans compter les droits, sûrement exclusifs déjà cédés à PPR).

Bref, c'est un peu plus compliqué que "il a dit qu'il y'avait pas de copyright" comme le laisse entendre cet article assez léger. Une petite lecture du CPI vous aidera peut-être à creuser un peu plus et à faire la lumière sur cette affaire comme vous avez commencé à la faire, mais dans le mauvais sens.

Quoiqu'il en soit le message n'est pas à négliger de toutes façons.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 12 juin 2009 - 13:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@julien: justement, c'est bien parce qu'il n'y a que les experts pour comprendre les problèmes de droits que toute cette histoire est nulle.

Je maintiens que le message passé dans les média était "ceci est un cadeau au monde financé par un mécène".

Fallait pas nous la raconter, à nous pauvres incultes qui ne faisons pas la différence entre copyright et droit d'auteur.

Cette soupe juridico-économique ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse c'est qu'on parle clairement aux gens et à leur niveau. Je reste estomaqué que le film soit retiré de YouTube le 14 et qu'on ne puisse même pas l'exporter dans un blog après tout ce que j'avais compris à mon petit niveau.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

SEBASTIEN I SB

le 12 juin 2009 - 14:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour ceux qui sont intéressés par la BO du film, elle est disponible en podcast gratuit sur iTunes :

<http://itunes.apple.com/WebObjects/MZStore.woa/wa/viewPodcast?id=317208018>

Évidemment, dans le respect des droits d'auteurs et de la copie à titre privé.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 12 juin 2009 - 15:34 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@julien


J'aimerais tant que tu ai raison, le droit d'auteur vs. le copyright, tout ça...

Malheureusement...

Tu as tord, désolé.

<http://xs940.xs.to/xs940/09245/home100.jpg>

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

JULIEN

le 12 juin 2009 - 19:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Fabrice : juste lol.

J'ai raison.

Désolé. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20090612>

le "©" n'a aucune valeur en France, c'est juste une habitude informative sans valeur juridique venue des USA (ou le film a été aussi diffusé de toutes manières).

Moi à la base je donnais les explications parce que ton article est intéressant sur le fond et qu'il le serait encore plus si il était juste sur la forme, ce qui est loin d'être le cas pour le moment, après tu fais comme tu veux ;)

La solution aurait été de mettre l'œuvre dans le domaine public (et encore pas sûr que ce soit possible comme ça) ou tout simplement que TOUS les ayants droits accordent un droit de diffusion gratuit à tel ou tel personnes, sites, ou tout le monde en même temps.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

VINCENT

le 12 juin 2009 - 23:16 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je précise tout de suite que je ne suis pas juriste, encore moins un expert en propriété intellectuelle. Mais, que par ma formation et ma profession (enfin pas en ce moment, malheureusement), je côtoie la problématique des droits d'auteurs quasi quotidiennement. Bref, je m'excuse par avance des approximations, des raccourcis, etc.

@Fabrice: attention, ce n'est pas parce qu'il y a le joli signe © qu'il s'agit pour autant de copyright. En France, et Julien à parfaitement raison sur ce point, le copyright n'a aucune valeur, et ce signe, complètement facultatif, est juste là pour faire joli (tout du moins en France). On écrit d'ailleurs plutôt "Tous droits réservés" dans l'hexagone.

Mais, en raison de la mondialisation, de la plus ou moins libre circulation et exportation des oeuvres culturelles, etc. il devient de plus en plus fréquent de retrouver ce signe du copyright sur ces dernières, car celui-ci est obligatoire, notamment aux États-Unis (pour prouver qu'il y a des droits dessus). Home étant, en l'espèce, un produit (pardon, oeuvre ^^) hautement mondialisé, par facilité, pour des raisons pratiques (exploitation et diffusion à l'étranger), les auteurs ont donc apposé le signe symbolisant le copyright. Tout simplement. Mais je le répète, en France, cela ne signifie rien du tout. En France, on parle de droits d'auteurs (moraux et patrimoniaux), c'est à dire ceux de celui qui crée, et de droits connexes (ou voisins), c'est à dire celui qui finance ou interprète (en gros).

Et encore heureux, cela fait parti d'une des grandes différenciations avec le droit anglo-saxon. Il faut protéger cela d'ailleurs. Car les majors, une certaine partie du monde culturel, une certaine frange politique ne rêve que de ça. Protéger leurs intérêts, au détriment du public, et des auteurs eux-mêmes. D'où notamment les coups de boutoir sur la durée des droits patrimoniaux et voisins (la fameuse entrée dans le domaine public), etc.

Concernant le film, et si je me base sur la fiche disponible sur Unifrance (<http://www.unifrance.org/film/28703/home/complete>), YAB en est l'auteur principal et les producteurs sont Europa Corp et Elsévir Films. Europa Corp se chargeant de la distribution France et de l'export à l'international.

Là, je vais simplifier, car c'est probablement plus complexe que cela, notamment concernant le nombre réel et exact de personnes concernées.

YAB conserve ses droits moraux sur l'oeuvre perpétuellement. C'est à lui de décider s'il souhaite conserver l'intégrité de l'oeuvre, autoriser les remix, etc. Il peut parfaitement s'y opposer, c'est son droit le plus strict. Au public, aux usagers du Net, ... de lui montrer et expliquer la force que cela pourrait constituer dans la diffusion de son message, ô combien important.

Concernant ses droits patrimoniaux, et là je ne suis pas ans le secret des Dieux, YAB a négocié avec ses producteurs et les diffuseurs un contrat ou une licence d'exploitation. Je pense que YAB est vraiment de bonne foi, et qu'il a tout simplement demandé à ce que son oeuvre soit visible par le plus de monde possible, au moindre coût possible (voir les prix quasi coûtant du dvd et du Blu-Ray).

Bref, il a du renoncer à toute rémunération sur cette oeuvre, imposer que les producteurs et exploitants reverse une partie ou l'intégralité des bénéfices à son association, etc. Ça, je n'en sais rien. En revanche, c'est ici que les Créative Commons auraient pu intervenir. YAB aurait pu (peut?) dire dans l'accord négocié, que toute exploitation de son oeuvre était autorisée, sauf celles en tirant profit. Bref libre diffusion, ... mais interdiction de louer, vendre. Enfin bon, vous connaissez tous les principes des CC.

Reste donc ces fameux droits voisins (loi DADVSI, ...), ceux qui concernent notamment Luc Besson, à travers sa société Europa Corp. C'est lui qui a négocié avec Youtube la fenêtre de diffusion gratuite sur leur site, les diffusions sur les places publiques, ... Et nous en revenons au problème posé au départ et dans l'article, mais en utilisant le mauvais terme. En gros, que fait Luc Besson avec ses droits voisins?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 12 juin 2009 - 23:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@vincent

Wow. Ca faisait longtemps que j'avais pas lu un commentaire aussi constructif dans un billet qui fait débat.

Ca te dérange qu'on en fasse carrément un billet ?

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI REpondre

VINCENT

le 12 juin 2009 - 23:47 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cela ne me dérange pas du tout, je cède tous mes droits. ^^

En revanche, il faut peut-être alors le retravailler un peu, corriger les fautes, la syntaxe, rajouter correctement quelques liens (vers Wikipedia, Legifrance, UNifrance), etc.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

JULIEN

le 13 juin 2009 - 0:53 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Vincent : merci

@Fabrice : merci aussi pour le constructif, puisque c'est exactement ce que j'expliquais dès mon premier message.

La problématique est aussi de savoir si il n'y a pas eu une exclusivité cédée à PPR ou europa, qui à ce moment là peuvent la mettre en avant et bloquer toute autre diffusion pendant la durée de leur exclu.

Bref, assez difficile de démêler une situation pas si manichéenne que cela.

Avant d'en faire un billet complet il faudrait connaitre tous les accords et les détails des droits cédés entre les parties, ce qui ne s'annonce pas être une mince affaire, mais un vrai travail d'enquête.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


EPELBOIN

le 13 juin 2009 - 2:07 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Julien ton commentaire est super aussi, dont' be jealous ;-) Mais celui ci sonne comme un billet, c'est ce qui m'a fait tiquer comme ça :-)

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


EPELBOIN

le 13 juin 2009 - 2:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Julien Si tu veux nous faire un billet aussi, tu es le bienvenu :-)

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

VINCENT

le 13 juin 2009 - 2:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Julien : tout à fait. Enquête difficile (parce qu'on parle gros sous là), mais ô combien passionnante à faire.

En attendant, toujours dans le domaine du copyright, ... je vous propose de (re)découvrir ce fabuleux documentaire (2004) de Nate Harrison, intitulé "Can i get an Amen". Il m'est revenu à l'esprit tout à l'heure, m'ayant vraiment marqué à l'époque.

*Page du site de l'artiste où l'on peut visionner ce documentaire:
http://nkhstudio.com/pages/popup_amen.html*

*En VOSTF sur cette page:
http://www.contenus.org/article.php3?id_article=37*

*Et bien évidemment sur YouTube:
<http://www.youtube.com/watch?v=5SaFTm2bcac>*

Pour en revenir au documentaire Home, outre le problème Besson, c'est le Green

Washing de Pinault. N'oublions, tout de même pas que cette grande famille du capitalisme français a bâti en grande partie le début de leur fortune sur le commerce du bois (notamment exotique) et en spéculant sur le marché du sucre. Bref ce que dénonce un peu YAB, le financeur principal de son film l'a pratiqué avec maestria durant de longues années. C'est un peu comme si une compagnie pétrolière finançait un documentaire contre les marées noires.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JULIEN

le 13 juin 2009 - 11:57 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



:) je disais ça parce que au premier abord tu ne me croyais pas.

Pour l'article comme je disais c'est bien trop compliqué, il faudrait connaître des accords surement confidentiels entre les parties pour savoir de qui dispose de quels droits, sur quels support, penant combien de temps, et en exclusivité ou pas.

P

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JULIEN

le 13 juin 2009 - 12:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



(mauvaise manip)

Par contre tu pourrais modifier ton article original pour qu'il reflète plus la réalité et soit plus juste, car en l'état c'est un non-sens, et comme je vois que beaucoup de trackbacks ont été fait...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 13 juin 2009 - 12:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@julien

Non, ce n'est pas un non sens, c'est une réaction à chaud, dans une période tendue (à quelques jours des élections, avec pour point central des soupçons de green washing sur Luc Besson, qui se confirment de toutes évidences.

Pour le mettre un peu mieux en contexte, j'ai écrit cet article le jour suivant, à la veille des elections : <http://owni.fr/2009/06/06/les-verts-europeens-veulent-legaliser-le-partage-de-fichier/>

Qui plus est, un billet ne peut pas se séparer de ses commentaires, ils sont bien là, et effectivement, le billet a déclenché une conversation, ici et ailleurs sur d'autres blogs, et les choses se sont affinés et corrigés. C'est tout le charme de ce média. On n'est pas dans un journal, ça se passe différemment.

Crois moi, quelqu'un qui tombe la dessus, voit plus d'une soixantaine de commentaires, et veut connaître le fin mot d l'histoire, lira les commentaires. Ca fait vraiment parti de l'article.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 13 juin 2009 - 13:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

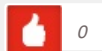


et bien moi je suis perdu :(

<http://jeromechoain.wordpress.com/2009/06/13/co2-la-parole-est-a-la-defense/>

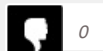
même si ça n'enlèverait rien à l'idée de se comporter globalement plus intelligemment.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 13 juin 2009 - 13:57 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@jcfrog Sort de ce corps, Claude Allègre !!!

J'adore ce docu, la petite musique, le ton enjoué, les certitudes balancées à la gueule dès le départ... Très bon. Faudrait regarder qui a financé cette bouse, je suis sûr qu'on trouvera des acteurs clés de l'énergie ou de l'armement.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

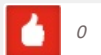
JCFROG

le 13 juin 2009 - 14:57 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"je suis sûr qu'on trouvera des acteurs clés de l'énergie ou de l'armement."
oui peut être mais justement je ne trouve pas d'élément pour affirmer ça ou son contraire.
Mais je vais chercher. Enfin je vais essayer. :)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 13 juin 2009 - 14:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ils avancent rarement à visage découvert ;) Ils sont pas cons, juste immoraux, faut pas confondre /-)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 13 juin 2009 - 15:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



comme je disais, de toute façon cela ne change pas grand chose au fond. La vision humaniste d'une gestion intelligente et globale de la petite boule bleue est hautement politique et j'y adhère, complot CO2 ou pas! ;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EPELBOIN

le 13 juin 2009 - 15:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



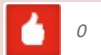
@jcfrog

quelques piste à fouiller

<http://profbof.com/bestbof/escroquerie.htm>

<http://news.bbc.co.uk/2/hi/science/nature/6524251.stm>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEMERY

le 14 juin 2009 - 2:54 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tiens un lien utile dans ta recherche sur le second "film"- "doc" :
<http://forum.fondation-nicolas-hulot.org/viewtopic.php?id=358&p=1> ...
pas du tout génial les premières pages mais il donne un lien :
<http://forums.infoclimat.fr/lofiversion/index.php/t19495.html>
qui lui est plus intéressant ...

sinon juste ,cela change sur le fond car il sous-entend que l'homme a déjà vécu ces phénomènes il y a des centaines de milliers d'années, et y a quelques siècles et que

*l'homme a survécu et les animaux aussi ...
Voilà ce qui est sous entendu, le fait que cela viennent du soleil pour eux
est :*

1/ c'est incontrôlable et naturel

2/ on craint rien... donc continuons comme ça ... (a polluer ...)

3/ En revanche, ce qui me choque c'est la fin du documentaire !

*C'est que là dessus j'ai l'impression qu'ils ont raison sur le développement de l'afrique
qui serait encore plus freiné (est-ce possible de les retardé encire plus que l'on ne le fait
déjà ????)*

C'est à nous de faire des efforts pas aux pays continents sous développés ...!!!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEMERY

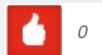
le 14 juin 2009 - 10:10 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



un autre forum où ils parlent du "film-doc" des "sceptiques"

<http://www.eco-citoyen.org/Forum/documentaire-the-great-global-warming-swindle-vt2095.html>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JCFROG

le 27 juin 2009 - 10:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



hello,

je ne comprends pas, finalement il est toujours dispo sur YouTube le film. En train de le télécharger gentiment pour usage perso :)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

REGISTRATE

le 3 janvier 2010 - 22:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



<http://www.binbango.com/?p=328037> juega y gana con binbango

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

8 pings

Home est bien copyrighté et Luc Besson définitivement à côté de ses pompes |
🐼 Bluetouff's blog 🐼 le 7 juin 2009 - 0:58

*[...] viens de tomber sur un excellent billet de Stéphane Epelbouin que j'ai en outre
rencontré pas plus tard qu'hier à la Cantine, à l'occasion [...]*

Home : impressions « Renart L'éveillé / Carnet résistant le 7 juin 2009 - 1:58

[...] Un point de vue sur Luc Besson et le copyright. [...]

Liens du matin 06/07/2009 « Le Journal de Ray Dacteur le 7 juin 2009 - 9:30

*[...] Home : le chef d'oeuvre de Yann Arthus Bertrand, la trahison de Luc Besson /
Owni.fr [...]*

J'aime HOME « JCFrogBlog II le 7 juin 2009 - 17:07

[...] cynisme et le doute sont de mise dans nombre de réactions, et la sale affaire de la tromperie du copyright ne va pas arranger les [...]

/home/torrent le 8 juin 2009 - 9:59

[...] Home est un très bon film: important et beau. Et comme pour "an inconvenient truth", il est important de sensibiliser notre entourage grâce à ces oeuvres. C'est alors dommage de voir qu'on limite la diffusion du film Home: embed youtube interdit, copyrights, tout est mis en place pour freiner la viralité de ce film magnifique. On peut lire sur Owni: [...]

Home sans copyright pour Bertrand, avec pour Europacorp « Au poil ! le 8 juin 2009 - 13:00

[...] Merci Besson et son Europacorp... (via owni.fr) [...]

HOME, Internet, Europe Ecologie... revue de presse rapide « Paris-Bali le 9 juin 2009 - 11:21

[...] ce sujet, 2 excellents articles sur owni.fr et sur mahasiah chez [...]

Home – 2.0 ou green washing ? ! Profession: nomade le 15 juin 2009 - 5:40

[...] Opération de green washing ? Méconnaissance des outils 2.0 ? Plusieurs blogs se sont posés la question, certains allant même jusqu'à parler de trahison. [...]